

Le 4 février 2015

Par courriel

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

Direction – Affaires réglementaires et
environnement

C.P. 10 000
Tour Est, 25^e étage
Complexe Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H7

Téléphone: (514) 879-4480
Télécopieur: (514) 879-4198
Courriel : hebert.francois.g@hydro.qc.ca

Objet : **Séance de travail relative à la stratégie tarifaire en suivi de la décision
D-2014-037**

Maître Dubois,

Au paragraphe 835 de la décision D-2014-037, la Régie annonce qu'elle initiera au printemps 2015 une séance de travail portant sur la stratégie tarifaire dans son ensemble et regroupant le Distributeur, les intervenants et des membres du personnel de la Régie.

Lors des audiences relatives au dossier tarifaire 2015-2016 (R-3905-2014), le Distributeur soumettait que dresser le bilan des réformes tarifaires engagées, autant aux tarifs domestiques qu'aux tarifs généraux et industriel, représentait une importante tâche. Aussi, il proposait de scinder cet exercice en deux phases, soit une première, portant sur la stratégie aux tarifs domestiques (Phase I) et une seconde, portant sur les tarifs généraux et industriel (Phase II).

À la suite de cette proposition formulée à l'audience, le Distributeur soumet, ci-après, le déroulement et l'organisation de ces phases qu'il propose à la Régie.

Les phases I et II seront successivement abordées en 2015 et 2016 et le résultat de ces consultations se reflétera dans les demandes tarifaires 2016-2017 et subséquentes.

D'entrée de jeu, il importe de souligner que l'ensemble de l'exercice se fera sans affecter l'interfinancement. Pour la phase I portant sur les tarifs D, DM et DT, le Distributeur prévoit tenir deux rencontres avec les intervenants directement concernés et le personnel technique de la Régie, soit une première au mois d'avril 2015 et une seconde au mois de mai 2015. Ces rencontres serviront de base à la proposition tarifaire 2016-2017. De plus, le Distributeur est d'avis que seuls les analystes de ces intervenants devraient assister à ces rencontres, la présence de leurs procureurs n'étant pas requise à ce stade.

Lors de la première rencontre, le Distributeur entend dresser un portrait de la clientèle domestique et de ses attentes et faire un bilan des réformes engagées jusqu'à ce jour, aux tarifs domestiques. Une attention particulière sera accordée aux préoccupations énoncées

par les intervenants lors du dossier tarifaire 2015-2016. Les intervenants et le Distributeur conviendront des propositions qu'il serait intéressant d'analyser aux fins de la rencontre subséquente. Cette seconde rencontre sera ainsi consacrée à la présentation et aux discussions de l'analyse des propositions du Distributeur et des intervenants. Certaines pistes pourraient alors être retenues par le Distributeur et proposées dans le dossier tarifaire 2016-2017.

Afin de se concentrer sur les enjeux spécifiques des clients aux tarifs domestiques, le Distributeur prévoit inviter les intervenants directement concernés par une modification des tarifs domestiques ainsi que les groupes environnementaux, soit l'ACEF de l'Outaouais, l'ACEF de Québec, l'AREQ, la CORPIQ, le GRAME, OC, le ROÉÉ, le RNCREQ, SÉ-AQLPA, UC et l'UPA.

Pour la phase II touchant les tarifs généraux et industriel, les intervenants suivants seront invités : l'AHQ-ARQ, l'AQCIE-CIFQ, l'AREQ, la FCEI, le GRAME, le ROÉÉ, le RNCREQ, SÉ-AQLPA et l'UMQ. Les rencontres relatives à cette deuxième phase auront lieu au printemps 2016.

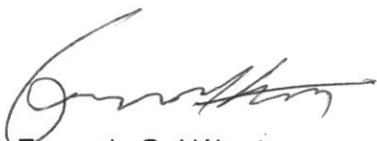
Bien entendu, dans le cadre des dossiers tarifaires des années 2016-2017 et subséquentes, tous les intervenants reconnus par la Régie pourront se prononcer sur l'ensemble des propositions du Distributeur relatives à la stratégie tarifaire pour les clients aux tarifs domestiques et aux tarifs généraux et industriel.

Pour ces séances de travail tenues à la demande de la Régie, les intervenants seront rémunérés sur la base forfaitaire octroyée par intervenant selon le *Guide de paiement des frais 2012* de la Régie (article 31).

Enfin, le Distributeur souhaite que la Régie se prononce sur le déroulement et l'organisation des séances de travail, soumis dans la présente, avant d'amorcer toute démarche officielle auprès des intervenants.

Dans cette attente, veuillez recevoir, Maître Dubois, mes plus sincères salutations.

Le directeur – Affaires réglementaires et environnement



François G. Hébert

C.C. Intervenants aux dossiers R-3854-2013 et R-3905-2014 (par courriel seulement)
Hervé Lamarre, Directeur principal - Clientèle d'affaires et réglementation
Marcel Côté, Directeur Tarification et conditions de service